

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet Le Nay – Técou BP 80133 81604 GAILLAC Cedex
Téléphone : 05.63.83.61.61
Adresse internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>
E-Mail : accueil@gaillac-graulhet.fr

Statut : Etablissement public local à caractère administratif

Coordonnateur du groupement de commandes : Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet
Communes membres : Briatexte, Gaillac, Graulhet, Larroque, Rabastens et Saint-Gauzens

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Marché de services de téléphonie fixe et accès internet isolé et de moyens de téléphonie fixe hébergés

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Lieu principal d'exécution : Le territoire de la communauté d'agglomération
Code NUTS : FRJ27

CPV propre à chaque lot

lot n°1 : CPV principal : 32412100-5 Réseau de télécommunications

CPV : 32412110-8 Réseau Internet

lot n°2 : CPV principal : 64227000-3 Services de télécommunications intégrés

Les prestations sont traitées pour partie à prix unitaires et pour partie à prix forfaitaires.

Seul le lot n°1 est en groupement de commandes. Le lot n°2 ne concerne que la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Services Télécom Opérés de téléphonie fixe et accès internet

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 600 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 300 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 300 000.00 euros HT.

Lot n°2 Services et moyens de téléphonie fixe hébergées

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 400 000.00 euros HT.
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 100 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre prend effet à compter de la date de notification.

Pour le lot n°1 :

La durée de l'accord cadre est de 24 mois pour la durée initiale. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.

Pour le lot n°2 :

La durée de l'accord cadre est de 36 mois pour la durée initiale. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour l'avance pour les lots n°1 et 2 :

Concernant toutes les périodes : Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Pour les lots n°1 et 2:

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Procédure : Appel d'offres ouvert

Visite sur site : Visite sur site facultative

Critères d'attribution

Concernant le lot n°1 Services Télécom Opérés de téléphonie fixe et accès internet:

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Développement durable pondéré à 5 sur 100 points.
2. Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points.
3. Critère Valeur technique pondéré à 55 sur 100 points.
- 3.1. Sous-critère Accompagnement sur la durée de l'accord-cadre et suivi de la facturation et espace client pondéré à 10 sur 55 points.

3.2. Sous-critère Adéquation aux besoins fonctionnels / capacité d'évolution pondéré à 10 sur 55 points.

3.3. Sous-critère Engagement de service pondéré à 20 sur 55 points.

3.4. Sous-critère Méthodologie / migration pondéré à 15 sur 55 points.

Concernant le lot n°2 Services et moyens de téléphonie fixe hébergées :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Développement durable pondéré à 5 sur 100 points.

2. Critère Prix des prestations pondéré à 40 sur 100 points.

3. Critère Valeur technique pondéré à 55 sur 100 points.

3.1. Sous-critère Qualité de l'offre technique et fonctionnelle pondéré à 20 sur 100 points.

3.2. Sous-critère Qualité des services de déploiement et d'accompagnement pondéré à 15 sur 100 points.

3.3. Sous-critère Qualité des services d'hébergement et de maintien en condition opérationnelle pondéré à 20 sur 100 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 23-02-AOS

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/01/2023

Date limite de réception des offres : 24/02/2023 à 17:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus :

www.marches-securises.fr

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse CEDEX 07

Tél: 05.62.73.57.57

Fax : 05.62.73.57.40

Courriel: greffe.ta-toulouse@juradm.fr